

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 034-213402241-20250325-DCM_2025_1-DE

Commune de Puissalicon

DELIBERATION N° 2025-1
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10/12/2024

Convocation du 12/03/2025

Séance du 25/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE-AMEN Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – HERNANDEZ Monique – CRITG Stéphane – VIGOUROUS Jean-Marie – PAGES Cyril – BRIFFA Eric

Absents : KUTTEN Michel (pouvoir à MATHIEU) – TOUZET Christophe – MISSANA Virginie (pouvoir à FERRE) – DARDAILLON Marine

Secrétaire de séance : LORENTE-AMEN Marie

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 et lui demande de se prononcer,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité ce document

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmission au représentant de l'état le 26/03/2025
Publication sur le site internet de la Commune le 26/03/2025



Marie LORENTE-AMEN
Secrétaire de séance



Michel FARENC
Maire